PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame LUMINEAU Maguy, Maire.

Date de la convocation: 06 mars 2023

ordre du jour :

- Vote du Compte de Gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat
- Vote du Budget Primitif 2023
- Vote des taux de la fiscalité locale
- Activ 3: attribution d'une partie de l'enveloppe de la subvention au SIVOS
- Examen de devis
- Questions diverses

<u>PRESENTS</u>: Maguy LUMINEAU, Jean-François MORILLON, Catherine OSSET, Didier ROUET, Arlette MANSEAU, Dominique BOISARD, Lydie PLAT, Carole DUBOIS, Christelle ROBIN, Mireille MASPEYROT, Jérôme CAMUS, Loïc PERAULT, David RAYNAUD.

ABSENTS: Nadine MENCIERE (pouvoir à M. Lumineau), Pascal TEXIER

A été nommé secrétaire : Jean-François MORILLON

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 13- Votants : 14

Le conseil municipal déclare approuver le procès-verbal de la précédente réunion. La séance du conseil municipal est ouverte.

I/ LES DELIBERATIONS

Délibération n° 010/2023

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Après examen du Compte de Gestion 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion du budget de la commune, qui reflète la gestion du comptable du Service de Gestion Comptable de Poitiers pour l'exercice 2022.

Délibération n° 011/2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame le Maire s'étant retirée le temps du vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jérôme CAMUS, conseiller municipal, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes par 11 voix « pour » :

Investissement

133CHICIAL		
Dépenses	Prévu :	147 183,74
_	Réalisé :	131 572,79
	Résultat :	+15 610,95
Recettes	Prévu:	147 183,74
	Réalisé :	103 647,20
	Résultat :	-43 536,54

Fonctionnement

Dépenses Prévu: 869 789,68

Réalisé : 496 648,41 Résultat : +373 141,27

Recettes Prévu: 869 789,68

Réalisé : 597 250,38 Résultat : -272 539,30

Résultat de l'exercice 2022

Investissement: - 27 925,59
Fonctionnement: + 100 601,97 **Résultat global**: + **72 676,38**

Reprise du résultat 2021 : Fonctionnement : + 328 768,44

Part affectée à l'investissement 2022 : 13 340,74 Résultat exercice 2022 : + 100 601,97 **Résultat :**

416 029,65

Reprise du résultat 2021: Investissement : - 13 340,74 Résultat exercice 2022 : - 27 925,59 **Résultat : - 41 266,33**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 : + 374 763,32 €

Délibération n° 012/2023 AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

En fonctionnement:

• Un excédent reporté de fonctionnement 2021 de : + 315 427,68 €
 • Un excédent 2022 de : + 100 601,97 €
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : + 416 029,65 €

En investissement:

Un déficit reporté d'investissement de 2021 : - 13 340,74 €
 Un déficit 2022 de : - 27 925,59 €
 Soit un résultat de : - 41 266,33 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022 de : + 374 763,32 €

→ Décide de reporter le résultat de fonctionnement au 002 (recettes) : 374 763,32 €

→ Décide de reporter le déficit d'investissement au 001 (dépenses) : 41 266,33 €

→ Décide de reporter l'affectation du résultat en investissement au 1068 (recettes) : 41 266,33 €

Résultats du vote : 14 voix « Pour » 0 voix « contre, 0 abstention

Délibération n° 013/2023 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix « pour » 0 voix « contre 0 abstention

- adopte le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes en comme suit :

	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
Budget Principal (M57)	Dépenses : 963 655,32 €	Dépenses : 108 009,33 €
budget Principal (IVIS7)	Recettes : 963 655,32 €	Recettes : 108 009,33 €

Délibération n° 014/2023 VOTE DES TAUX DE LA FISCLITE LOCALE

Depuis la réforme de la Taxe d'Habitation, la part de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties du département est intégrée à la part Foncière sur les Propriétés Bâties de la Commune en compensation de la Suppression de la Taxe d'Habitation.

Considérant qu'en 2023, les communes et les EPCi retrouvent le pouvoir de vote du taux de THs (Taxe Habitation sur les résidences secondaires),

Considérant l'augmentation des taux de la fiscalité en 2022,

Considérant les résultats de 2022 faisant apparaître un résultat d'exercice excédentaire en section de fonctionnement,

Considérant que les dépenses d'investissement de 2023 ne représentent pas un gros budget,

Le conseil municipal est invité à voter les taux d'imposition 2023 en tenant compte de la situation financière de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention

- décide de de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale 2023 qui s'établissent comme suit :

TAXES	Taux 2022	VOTE TAUX 2023
TFPB	33,14 %	33,14%
TFPNB	34,34 %	34,34 %
THs	11,41	11,41%

Délibération n° 015/2023

ACTIV 3: ATTRIBUTION D'UNE PARTIE DE L'ENVELOPPE DE LA SUBVENTION AU SIVOS

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de mettre à disposition tout ou partie de son enveloppe de subvention ACTIV 3 du Département au profit du SIVOS La Chapelle-Moulière, Lavoux, Liniers.

- Considérant que la commune a déposé ses dossiers de demandes de subvention pour l'année 2023 au titre de l'ACTIV 3 auprès du Département pour un montant de 18 297 € sur une enveloppe allouée de 33 200 €.
- Considérant que dans le cadre des dépenses d'investissement liées au remplacement de l'éclairage des trois écoles, la commune de Lavoux pourrait faire bénéficier le SIVOS du solde de son enveloppe ACTIV 3 pour le financement de ce projet.

Madame le Maire propose de faire bénéficier le SIVOS du solde de son enveloppe ACTIV 3 d'un montant pouvant atteindre au maximum 14 903 €. Pour en bénéficier le SIVOS devra solliciter cette aide financière auprès du Département sur présentation d'un devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0« abstention

- Accepte de mettre à disposition le solde de son enveloppe ACTIV 3 du Département au SIVOS La Chapelle-Moulière, Lavoux, Liniers pour un montant pouvant atteindre au maximum 14 903 €.
- Autorise le Maire à solliciter le Département pour la prise en compte de cette décision.

Délibération n° 016/2023 EXAMEN DE DEVIS : LOCATION D'UN TRACTO-PELLE

Les membres de la commission des chemins envisagent la réfection de certains chemins ruraux de la commune. Pour cela, il est nécessaire de louer un tracto-pelle pour la réalisation de ces travaux.

Un devis d'un montant de 528,60 € TTC est présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix « pour », 0 voix « contre », 0« abstention

- Autorise le Maire à signer le devis

Les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été toutes présentées, les questions diverses d'ordre général sont abordées.

II/ LES QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 19 Mars

Madame le Maire informe le conseil que la cérémonie du 19 mars est prévue à 11h3O et qu'en raison de son absence c'est Mr Morillon qui assurera la cérémonie.

Travaux d'isolation

Madame le Maire informe le conseil que les travaux d'isolation du plancher de la mairie auront lieu demain 15 Mars par l'entreprise Maupin et que, l'isolation au niveau des combles est prévue le 21 Mars.

Fuite au niveau de la toiture de l'église

Madame le Maire informe le conseil d'une fuite au niveau de la toiture de l'église et qu'une gouttière est percée. Mr Morillon a demandé un devis à l'entreprise Merlot qui doit intervenir pour la réparation de la toiture de la mairie. Devis en attente.

Fuite au niveau d'une canalisation entre la salle des fêtes et l'école

Madame le Maire informe le conseil que l'agent d'eaux de vienne a signalé une consommation anormale d'eau lors de la relève des compteurs. Après diverses manipulations, il s'avère que la fuite se situe entre la salle des fêtes et l'école. En attente du passage du plombier.

Comité local

Madame le Maire demande quels élus seront présents au comité local prévu à Bignoux le 22 Mars prochain. Le fauchage/élagage et le Projet Alimentaire Territorial sont à l'ordre du jour.

S'inscrivent Mr Morillon, Mr Rouet, Mr Boisard, Mme Robin, Mme Lumineau et Mr Raynaud (présence à confirmer)

Assemblée Générale d'Abeil local

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a assisté avec Mme Lydie Plat et Mr Didier Rouet à l'Assemblée Générale d'Abeil local hier 13 Mars.

Le montant de l'adhésion annuelle a diminué et passe à 200 € au lieu de 300 €. L'adhésion comprend une intervention et le prêt d'une exposition. Toute prestation supplémentaire sera facturée sur devis.

Dans ces conditions, l'adhésion pourrait être poursuivie cette année.

Prochain conseil municipal

La date du 25 avril 2023 est à retenir.

Club de foot

Mr Morillon informe le conseil qu'il a rencontré avec Mme Robin les dirigeants du club de foot afin d'organiser la programmation et le déroulement du changement des buts. Ceux-ci sont prévus fin avril/début mai.

Lors de cette rencontre, le manque d'entretien des vestiaires a été évoqué. Les dirigeants en prennent acte et seront plus vigilants à l'avenir.

Ils évoquent le problème de leurs poubelles qui sont souvent remplis par divers déchets déposés par des personnes extérieures au club. Mr Morillon propose de les stocker dans la cour du bâtiment technique mais cette solution suppose de donner une clé aux membres du club. A discuter.

La séance est levée à 21h45.

